



## L'UFAS CGT soutient les salarié.e.s du tuteur

La protection juridique des majeurs, exclue des « revalorisations salariales » annoncées par le gouvernement, subit pour autant les mêmes attaques que l'ensemble du secteur social et médico-social.

Le constat est alarmant :

- ▶ Précarisation des salarié.e.s (plus de 30% de perte du pouvoir d'achat en 20 ans),
- ▶ Difficultés de recrutement, en lien avec la perte d'attractivité de notre secteur,
- ▶ Manque de qualification des nouveaux salarié.e.s pour pallier les difficultés de recrutement,
- ▶ Manque de moyens permettant un service de qualité auprès des populations accompagnées,
- ▶ Perte du sens du travail (éloignement du terrain au profit de notions de « productivité », opposées aux valeurs humaines inhérentes à nos métiers),
- ▶ Dégradation des conditions de travail (augmentation des charges mentales pour les salarié.e.s, manque de ressources, de formation, etc.),
- ▶ Pas de reconnaissance de nos métiers dans les conventions collectives de notre secteur.

**L'UFAS CGT soutient toutes les actions qui seront mises en place pour les salarié.e.s du tuteur et rappelle ses revendications :**

- ▶ De vraies revalorisations salariales (300 euros pour toutes et tous),
- ▶ Une véritable reconnaissance des salarié.e.s du tuteur par le statut, et leur intégration dans les conventions collectives du secteur,
- ▶ Des moyens (humains, financiers) à la hauteur, pour rendre un service de qualité aux publics accompagnés.

**Organisons-nous, mobilisons-nous pour que nos métiers et les salarié.e.s soient considéré.e.s à leur juste valeur !**

